

COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – 2 AVRIL 2020 COMMUNIQUÉ DE LA PRÉFÈTE CARYL GREEN

Chelsea, le 1 avril 2020. Le Gouvernement du Québec a émis un décret ce matin qui annonce la mise en place de points de contrôle dans la région socio sanitaire de l'Outaouais. Les points de contrôle de la MRC seront gardés par nos policiers et policières de notre service de sécurité publique.

Le Conseil des maires de la MRC est d'accord avec ce décret. Cette mesure est mise en place pour le bien des citoyens. Le conseil des maires de la MRC est en discussion avec le Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSSO) pour étendre ce décret à certains secteurs du territoire situé entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la Ville de Gatineau, pour protéger les citoyens de notre MRC de la propagation du virus.

C'est une directive de la Santé publique qui n'a pas été prise de gaieté de cœur, mais jugée nécessaire pour protéger la région. On prend ces mesures pour que notre région soit protégée de la propagation du virus

1. Quels sont les déplacements permis ?

- Tous les déplacements ne sont plus permis entre les régions, sauf ceux considérés essentiels.
- On peut penser à tout ce qui se rapporte aux services essentiels, ce qui touche la santé des citoyens, les causes humanitaires.
- Pensons à un pompier, un policier, un travailleur humanitaire, aux infirmières, aux camionneurs de marchandises de produits essentiels comme les aliments et les médicaments, etc.

2. Quels sont les déplacements interdits ?

- Tout ce qui est non essentiel, comme on le mentionne depuis plusieurs jours.
- On peut penser à un citoyen qui veut se rendre à son chalet dans une des régions ciblées, un citoyen qui veut visiter la région, etc.

3. Quelles sont les conséquences pour les habitants de région de l'Outaouais ?

- Les mesures annoncées par le gouvernement demeurent les mêmes partout en province.
- Nous demandons aux citoyens de rester chez eux, d'éviter tous les rassemblements et de sortir uniquement lorsque nécessaire, pour faire l'épicerie ou pour se rendre à la



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

pharmacie, ou pour des soins médicaux tout en conservant en tout temps une distanciation sociale de 2 mètres.

• Nous voulons que les déplacements soient autant que possible limités aux gens qui œuvrent pour un service essentiel.

4. Cette mesure sera en place combien de temps?

- Cette mesure sera en place le temps qu'il le faudra.
- La situation est évaluée par la Santé publique qui prendra la décision de lever les points de contrôle.

5. <u>Est-ce que d'autres points de contrôle pourraient être ajoutés dans les prochains jours ou prochaines semaines ?</u>

Nous suivons les directives de la Santé publique.

6. <u>Pourquoi limiter les déplacements des régions les moins touchées et non l'inverse ?</u>

- L'objectif du décret est de protéger les régions dont le réseau de la santé est moins bien équipé pour faire face à une contagion importante.
- Ce sont aussi des régions avec des populations plus vulnérables et plus isolées, notamment des peuples autochtones.
- Les autorités de la santé publique nous disent que ça va permettre de limiter la propagation du virus dans ces milieux-là.

7. <u>Lors du point de presse de samedi, la vice-première ministre parlait d'éviter un</u> climat de suspicion et invitait les citoyens à faire preuve de civisme. Pourquoi ?

- Il faut éviter qu'un climat de suspicion s'installe au Québec.
- N'appelez pas la police seulement parce qu'il y a une voiture de plus dans l'entrée de votre voisin. Ce n'est pas le temps pour des chicanes de voisins, bien au contraire.
- Cependant, si vous voyez des situations que vous jugez anormales, par exemple un party dans une maison ou un rassemblement dans un parc, nous vous invitons à contacter votre corps de police afin de leur aviser de cette situation.

C'est le temps de rester unis pour surmonter cette épreuve ensemble. Tout le monde doit contribuer à sa manière à l'effort collectif. C'est comme ça que le Québec va passer au travers.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

À propos de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est composée de 7 municipalités : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

La MRC est responsable des services municipaux suivant : l'aménagement du territoire, le service de police, la cour municipale, la gestion des cours d'eau régionaux, l'évaluation foncière et la vente d'immeubles, le plan de gestion des matières résiduelles, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le développement local et régional dans les domaines tels l'économie, le soutien aux entreprises, la culture, l'agriculture et la foresterie, le développement social et le transport collectif.

Source:

Claude J. Chénier Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim MRC des Collines-de-l'Outaouais 216, Chemin Old Chelsea, Chelsea (Qc.) J9B 1J4 819-827-0516 poste 2223